



Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DU DOUBS

Association Loi 1901
Siège social : 8 rue des Vieilles Perrières
25000 BESANÇON

Exercice clos le 31 août 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DU DOUBS

Association Loi 1901

Siège social : 8 rue des Vieilles Perrières
25000 BESANÇON

Exercice clos le 31 août 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E du Doubs relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 307 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 380 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 274 sur 385 lors de l'exercice précédent) ;



- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 105,90 €, le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 8 comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant, libellé "*erreurs débitrices*", est inclus dans le poste "*autres créances*". De même, au passif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 338,46 €, le total des écarts créditeurs entre l'actif et le passif, constatés dans 13 comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant libellé "*erreurs créditrices*", est inclus dans le poste "*autres dettes*". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.



Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 22 novembre 2019

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau

Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DU DOUBS

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	542	542		109	Fonds propres	41 811	39 949
Terrains					Report à nouveau	749 766	606 501
Constructions					Résultat de l'association	47 995	66 100
Installations et matériels d'activités	1 441	1 441			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	3 065	3 065		298	Total	839 572	712 550
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds reportés et dédiés		
Autres immobilisations financières					Provisions pour risques		
Total	5 047	5 047		407	Provisions pour charges	3 580	3 149
					Total	3 580	3 149
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 338		1 338	662	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	289		289	1 647	Emprunts & dettes financières	500	1 000
Comptes courants OCCE	1 295		1 295	2 257	Fournisseurs	4 010	4 246
Autres créances (dont erreurs débitrices)	2 236		2 236	2 463	Dettes fiscales et sociales	3 438	3 989
Trésorerie	850 837		850 837	725 076	Comptes courants OCCE		
Charges constatées d'avance	1 073		1 073	1 315	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	5 966	8 894
Total	857 067		857 067	733 420	Produits constatés d'avance		
					Total	13 914	18 128
TOTAL	862 115	5 047	857 067	733 827	TOTAL	857 067	733 827



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

OCCE DU DOUBS

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	491 975	406 691
Ventes de produits	789 316	724 645
Prestations de service et animations	348 060	351 349
Subventions d'exploitation	583 423	497 803
Dons et Mécénat		
Contributions financières	12 918	
Autres produits divers de gestion courante	95 910	82 413
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	2 321 602	2 062 902
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	527 736	459 882
Variation des stocks de fournitures à céder	-676	405
Achats de fournitures administratives	1 057	388
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	1 575 393	1 366 650
Aides financières	23 561	
Impôts et taxes	588	707
Salaires	12 056	12 526
Charges sociales	3 492	4 258
Autres charges	71 153	114 328
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	44 326	37 324
Dotations aux provisions	432	567
Report en fonds dédiés		
Total	2 259 118	1 997 036
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	62 484	65 867
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	4 061	6 009
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	4 061	6 009
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	4 061	6 009
RESULTAT COURANT (I + II)	66 545	71 876
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	68 668	36 103
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	68 668	36 103
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	87 218	41 878
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	87 218	41 878
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-18 550	-5 776
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	47 995	66 100
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	74 443	69 190
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	74 443	69 190

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DU DOUBS

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités)

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	857 067,29 €	733 827,13 €
Résultat de l'exercice :	47 995,14 €	66 099,96 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	380	385
dont coopératives et foyers agrégés :	307	274
dont coopératives et foyers non agrégés :	73	111
Nombre de coopérateurs :	31 251	32 275
Heures de bénévolat du siège départemental	94	94
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	2 613	2 422
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	1	1 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	74 443 €	69 190 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 47 559 € soit environ 2,12% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DU DOUBS

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	47 995,14	{	5 353,44 pour le siège départemental
		{	42 641,70 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	2 235,90	{	2 130,00 pour le siège départemental
		{	105,90 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			8 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	5 966,46	{	5 628,00 pour le siège départemental
		{	338,46 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			13 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	850 836,56	{	58 196,18 pour le siège départemental
		{	792 640,38 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			2 581,89 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	44 325,91	{	407,42 pour le siège correspondant aux amortissements
		{	43 918,49 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			143,06 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	2 394 331,12	{	110 910,64 pour le siège départemental
		{	2 283 420,48 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			7 437,85 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	2 346 335,98	{	105 557,20 pour le siège départemental
		{	2 240 778,78 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			7 298,95 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			138,90 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	0,5	0,5
Total	1,5	1,5

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Aucun		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	0%	0%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	248	242
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	0	1
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	172	142
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	1	2
Participants aux séances de formation (estimation)	1	2


BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL
OCCE DU DOUBS

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	542	542		109	Fonds propres	41 811	39 949
Terrains					Résultat du siege de l'association	5 353	1 863
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	1 441	1 441			Total	47 165	41 811
Autres immobilisations corporelles	3 065	3 065		298	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges	3 580	3 149
Total	5 047	5 047		407	Total	3 580	3 149
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 338		1 338	662	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	289		289	1 647	Emprunts & dettes financières	500	1 000
Comptes courants OCCE	1 295		1 295	2 257	Fournisseurs	4 010	4 246
Autres créances	2 130		2 130	2 130	Dettes fiscales et sociales	3 438	3 989
Trésorerie	58 196		58 196	54 405	Comptes courants OCCE		
Charges constatées d'avance	1 073		1 073	1 315	Autres dettes	5 628	8 628
Total	64 321		64 321	62 415	Produits constatés d'avance		
					Total	13 576	17 863
TOTAL	69 368	5 047	64 321	62 823	TOTAL	64 321	62 823



COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DU DOUBS

OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	53 147	51 640
Ventes de produits	6 829	4 886
Prestations de service et animations	8 742	9 397
Subventions d'exploitation	23 131	59 109
Dons et Mécénat		
Contributions financières	12 918	
Autres produits divers de gestion courante	3 404	16 940
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	108 170	141 971
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	5 896	3 284
Variation des stocks de fournitures à céder	-676	405
Achats de fournitures administratives	1 057	388
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	58 565	60 852
Aides financières	23 561	
Impôts et taxes	588	707
Salaires	12 056	12 526
Charges sociales	3 492	4 258
Autres charges	29	59 377
Dotations aux amortissements et dépréciations	407	673
Dotations aux provisions	432	567
Reports en fonds dédiés		
Total	105 407	143 036
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	2 762	-1 065
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	2 741	2 608
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	2 741	2 608
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	2 741	2 608
RESULTAT COURANT (I + II)	5 503	1 543
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		350
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total		350
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	150	31
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	150	31
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-150	319
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	5 353	1 863
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	2 585	2 585
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	2 585	2 585

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2019, qui dégage un excédent de 5 353,44 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. **Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.** Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	541,50			541,50
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	1 441,20			1 441,20
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	3 064,55			3 064,55
Mobilier de bureau				
Immobilisations en cours				
Total	5 047,25			5 047,25

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Néant

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	432,20	109,30		541,50
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%	1 441,20			1 441,20
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	2 766,43	298,12		3 064,55
Mobilier de bureau	20%				
Total		4 639,83	407,42		5 047,25

2. Immobilisations financières

Néant

3. Stocks

Cahier de comptabilité générale	110,40
Agendas maternelle magnétique	510,00
Agendas maternelle complet	288,00
Agendas maternelle recharge	51,00
Agendas cycle 2	44,20
Agendas cycle 3	225,60
Livrets du maitre	<u>108,50</u>
	1337,70

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	289,25		289,25
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	289,25		289,25

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale	<u>1294,84</u>
	1294,84

6. Autres créances

Aide fédérale CAC	<u>2130,00</u>
	2130,00

7. Trésorerie

Crédit Mutuel Enseignant	42347,76
Crédit Coopératif	15,00
Banque Postale	13759,70
Intérêts acquis Livrets et comptes à terme	1983,25
Caisse	<u>90,47</u>
	58196,18

8. Charges constatées d'avance

Leasing copieur (2/3)	149,04
Abonnement A et E (4/12)	<u>924,00</u>
	1073,04

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	3 148,96	431,52		3 580,48
Provisions pour charges	3 148,96	431,52		3 580,48
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	3 148,96	431,52		3 580,48

Dotations / reprises d'exploitation	431,52
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
Total	431,52

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet _____

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés

Néant

4. Emprunts et dettes assimilées

Nature	Durée et Taux	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Emprunt				
Découverts bancaires				
JPA 25	4 ans taux 0%	500,00	500,00	
Total		500,00	500,00	

5. Fournisseurs

Audit France, factures non parvenues	3960,00
Dépôt des comptes, factures non parvenues	<u>50,00</u>
	4010,00

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	1731,23
Urssaf	371,00
Retraite complémentaire	104,45
Prévoyance	19,40
Charges sociales sur CP	342,46
Prélèvement à la source	20,40
Uniformation	151,88
Impôts à verser sur produits financiers	<u>697,04</u>
	3437,86

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Néant

8. Autres dettes

Subvention Erasmus Jean Macé Besançon à reverser	<u>5628,00</u>
	5628,00

9. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	31 251	32 275
Cotisation nationale par coopérateur	1,110 €	1,090 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,59 €	0,51 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	53 126,70	51 640,00
Cotisations versées à la Fédération	34 688,61	35 179,75
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	34 688,61	35 179,75

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		
Subventions conseil départemental	18 913,70	45 743,00
Subventions communes	4 216,93	3 237,77
Autres subventions		10 128,00
Total	23 130,63	59 108,77
Dont versées aux coopératives	23 130,63	59 108,77

3. Contributions financières

Aides Fédération OCCE :

- Emploi	10472,90
- CAC	2130,00
- Logiciel EBP	300,00
- Frais Crédit Coopératif	<u>15,00</u>
	12917,90

4. Produits exceptionnels

Néant

5. Charges exceptionnelles

Carte Cadeau	150.00
--------------	---------------

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

Photocopieur (redevances annuelles de : 864,00 €. Echéance du contrat : 08/2024) **4320,00**

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Besançon de locaux dépendant du groupe scolaire situé 8 rue des Vieilles Perrières - Besançon (environ 60 m²).

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 94 heures de travail valorisées à 2 585 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

• Crédit Mutuel Enseignant :

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés a été mise en place avec le Crédit Mutuel Enseignant suivant la convention du 13/07/2005 approuvée par l'Assemblée générale de mai 2006.

La mutualisation des comptes se traduit par l'ouverture d'un compte « miroir » (n° 20102101) centralisant les avoirs des coopératives qui font l'objet de placements sous la forme d'un livret Bleu (n° 20102115) et d'un livret « partenaire OBNL » (n°20102116). Ces derniers génèrent au 31/12/n et 31/08/n+1 des produits financiers.

Des parts sociales Crédit Mutuel d'une valeur nominale de 50 000 € ont été souscrites le 12/09/2018.

Cinq comptes à terme ont été souscrits le 12/09/2018 :

3 comptes à terme le 12/09/2023 d'une valeur nominale de 30 000 € chacun

2 comptes à terme le 12/09/2025 d'une valeur nominale de 30 000 € chacun

Ces comptes ne figurent pas dans les comptes du siège départemental.

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	200	204
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	545 606,78	508 312,62
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	2 740,97	2 608,00
Montant des impôts dus par l'AD	697,04	487,92
Montant des intérêts acquis nets après impôts	2 043,93	2 120,08
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%